

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un janvier, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. HERCOUËT Philippe, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 25 janvier 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry, PECHA Virginie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc GUYMARD

Délibération n°2022-002

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 5

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2022

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations budgétaires. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions prévues par le règlement intérieur. Ce débat doit permettre d'aborder les engagements pluriannuels de la collectivité, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et les évolutions des effectifs.

Conformément à cette réglementation, le rapport d'orientation budgétaire est transmis aux Conseillers afin de leur permettre de disposer de tous les éléments nécessaires à la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Considérant la présentation en commission des Finances du 20 janvier 2022 de ce rapport,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal PREND ACTE, par un vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **4 FEV. 2022**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

4 FEV. 2022

De l'affichage le

4 FEV. 2022

*Pour le Maire,
Par délégation,*

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT



DOB 2022

Débat d'orientations budgétaires 2022

Conseil municipal du 31 janvier 2022



Lamballe-Armor
en Penthièvre

1. Objet du débat d'orientations budgétaires

Objet du Débat d'orientations budgétaires

Sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires, un débat est organisé afin d'échanger sur les éléments suivants :

- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés,
- ✓ La structure et la gestion de la dette,
- ✓ La structure et l'évolution des dépenses et des recettes,
- ✓ La structure et l'évolution des effectifs, de la masse salariale, des avantages en nature

Ce débat doit avoir lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

2. Présentation de la commune nouvelle de Lamballe-Armor

Portrait de la commune nouvelle de Lamballe-Armor

1er Janvier 1973

Fusion des communes de Lamballe, Maroué, Saint-Aaron, La Poterie et Trégomar
Création de la commune de Lamballe



1er Janvier 2019

Fusion des communes de Lamballe, Morieux et Planguenoual
Création de la commune-nouvelle de Lamballe-Armor



1er Janvier 2016

Fusion des communes de Lamballe et Meslin
Création de la commune nouvelle de Lamballe



- ✓ Le territoire de Lamballe-Armor a évolué à trois reprises depuis 1973

Portrait de la commune nouvelle de Lamballe-Armor



- ✓ 16 767 habitants (3^{ème} commune du Département)
- ✓ 130 km² (2^{ème} commune du Département)
- ✓ 25 % des habitants de Lamballe Terre & Mer
- ✓ 45 % des emplois de Lamballe Terre & Mer

Les principaux partenaires locaux de la commune nouvelle



3. rappel des principaux points du projet municipal

Le projet municipal

- ✓ Favoriser l'épanouissement des habitants
- ✓ Encourager la démocratie locale en proximité avec les habitants
- ✓ Préserver la qualité de vie et l'environnement naturel des habitants
- ✓ Développer les solidarités et réduire les inégalités entre les habitants



4. Le contexte national et la loi de finances pour 2022

Les orientations de la loi de finances pour 2022

- ✓ Poursuivre les efforts engagés dans le cadre du plan « France relance » pour soutenir l'économie après la crise sanitaire
- ✓ Rétablir progressivement les finances publiques

Les principaux chiffres de la loi de finances pour 2022

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance	1,8%	-8,0%	6,0%	4,0%	1,6%	1,4%	1,4%	1,4%
Déficit public	-3,1%	-9,1%	-8,4%	-4,8%	-4,3%	-3,8%	-3,0%	-2,6%
Taux d'endettement	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%	115,2%	116,1%	116,3%	116,2%
Taux de prélèvement obligatoire	43,8%	44,5%	43,7%	43,5%	43,4%	43,5%	43,6%	43,6%

Le projet d'investissement France 2030

- ✓ 34 Mds€
- ✓ Intégré par voie d'amendement au PLF : + 3,5 Mds€ en 2022

L'enveloppe de dotations aux collectivités territoriales : 28,6 Mds€

- ✓ Stable par rapport à 2021
- ✓ Augmentation de la dotation pour solidarité rurale (DSR) et de la dotation pour la solidarité urbaine (DSU) pour 95 M€, financée par une diminution des compensations fiscales et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour les Régions
- ✓ La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) doit permettre de financer les contrats de relance et de transitions écologiques (CRTE).

La compensation de l'exonération de taxe foncière des logements sociaux

- ✓ Une mesure introduite par voie d'amendement par le gouvernement
- ✓ Les logements sociaux bénéficient d'une exonération de taxe foncière pendant 15 ans. Ce manque à gagner sera compensé par l'Etat pour les communes et EPCI pendant 10 ans pour les nouveaux logements sociaux construits à partir de 2021.

La réforme des indicateurs financiers

- ✓ Concerne le potentiel fiscal, le potentiel financier, l'effort fiscal et le coefficient d'intégration fiscal (CIF)
- ✓ Evolutions nécessaires après la suppression de la taxe d'habitation (TH), la diminution de l'assiette de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels
- ✓ L'intégralité des dotations des communes et des EPCI sera concernée (sauf la dotation de compensation au sein de la DGF des EPCI)
- ✓ Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes, la taxe sur les déchets stockés vont ainsi être intégrés
- ✓ Comme toute réforme, il y aura des gagnants et des perdants
- ✓ Application progressive jusqu'en 2027

La revalorisation forfaitaire des bases fiscales

- ✓ La revalorisation 2022 est indexée sur l'inflation 2021
- ✓ Celle-ci est s'élèvera à + 3,4 %

Après 2022

- ✓ Possibilité à partir de 2023 d'une participation des collectivités territoriales au redressement des finances publiques : prélèvement sur leurs recettes de fonctionnement, ou limitation de la progression de leur dépenses de fonctionnement et de leur besoin de financement

5. La prospective financière

Pourquoi et comment

La prospective financière : Pourquoi ?

- ✓ Déterminer la santé financière de la commune, et s'inscrire dans un principe de bonne gestion
- ✓ Permettre de se projeter dans l'avenir et d'éclairer la prise de décision.
- ✓ Permettre de se confronter à des analyses financières réalisées par les services de l'Etat ou les banques
- ✓ Satisfaire un engagement fort : premier exercice mené par Lamballe-Armor et présenté en conseil municipal

La prospective financière : comment ?

Pour mémoire, l'équilibre annuel du budget repose sur les conditions suivantes :

- ① Le budget doit être équilibré par section
- ② Les dépenses et recettes doivent être évaluées de façon sincère
- ③ Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des ressources propres
 - ➡ Les ressources propres : l'autofinancement prévisionnel ou de manière plus large également les ressources d'investissement hors emprunt et hors subventions d'investissement

La prospective financière : comment ?

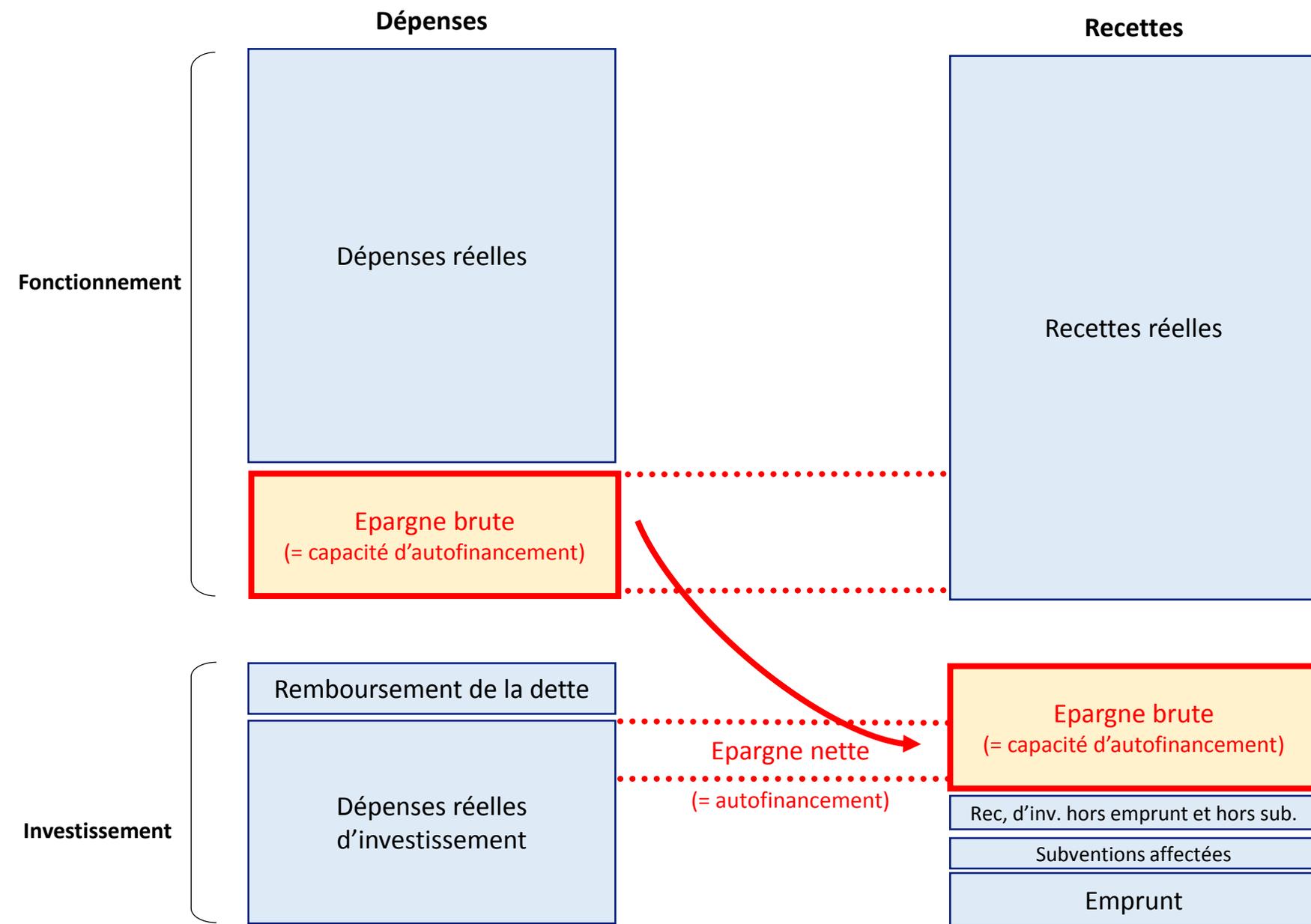
Une analyse financière repose principalement sur le calcul de l'équilibre pluriannuel :



Sous quel délai le budget est-il en capacité de rembourser sa dette ?

- ✓ En combien d'année le budget peut-il rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant l'intégralité de sa capacité d'autofinancement ?
- ✓ Cette capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité financière
- ✓ Calcul : $\frac{\text{encours de dette}}{\text{épargne brute}}$

La prospective financière : comment ?



Délai de désendettement :

$$\frac{\text{encours de dette}}{\text{épargne brute}}$$

La prospective financière : comment ?

- ✓ En 2021, le délai de désendettement s'élèvera à 5,5 années pour le budget principal
- ✓ Exemple d'appréciation des seuils selon le cabinet Michel Klopfer :

Niveau de la capacité de désendettement	Communes
Zone verte	Moins de 6 ans
Zone médiane	De 6 à 12 ans
Zone orange	De 12 à 15 ans
Zone rouge	Plus de 15 ans

- ✓ La loi de programmation des finances publiques de 2018 a fixé le seuil de 12 ans comme plafond à partir duquel les communes et EPCI qui ont contractualisés avec l'Etat doivent proposer une trajectoire d'amélioration de leur capacité de désendettement

La prospective financière : le périmètre d'analyse

- ✓ L'analyse prospective a été réalisée pour le budget principal principalement
- ✓ Les déficits des budgets annexes d'aménagement ont été appréhendés mais toutes les informations ne sont pas encore disponibles :
 - Budget annexe de la zone d'aménagement concertée du Liffré
 - Budget annexe du lotissement Le Courtil à Meslin
 - Budget annexe du lotissement de la rue des écoles à Trégomar
 - Nouveau budget annexe de lotissement à Planguenoual

La prospective financière : la durée d'analyse

- ✓ L'analyse financière prospective a été réalisée sur la période du mandat municipal, soit jusqu'en 2026
- ✓ Pour autant, une simulation au-delà de 3 ans est particulièrement incertaine, compte-tenu des éléments de contexte qui peuvent fortement varier (contexte financier, juridique, national, local, etc...)

6. La prospective financière

La prospective financière : Les hypothèses

✓ Produits des services :

- 1,4 M€ en 2022, ce qui permet de se rapprocher du niveau de 2019 avant la crise sanitaire,
- Progression sur la période prospective 2023-2026 entre + 1 % et + 2 % selon les produits.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services (70)	1 440 368	1 045 840	1 178 270	1 368 250	1 384 843	1 401 689	1 418 764	1 436 071
<i>Variation nominale</i>	323 454	-394 527	132 429	189 980	16 593	16 846	17 075	17 307
Evol. nominale	29,0%	-27,4%	12,7%	16,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
Mise à disposition de personnel (7084)	333 479	309 887	248 781	291 000	296 820	302 786	308 872	315 080
<i>Variation nominale</i>	133 679	-23 593	-61 106	42 219	5 820	5 966	6 086	6 208
Evol. nominale	66,9%	-7,1%	-19,7%	17,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Solde produits des services	1 106 889	735 954	929 489	1 077 250	1 088 023	1 098 903	1 109 892	1 120 991
<i>Variation nominale</i>	189 775	-370 935	193 535	147 761	10 773	10 880	10 989	11 099
Evol. nominale	20,7%	-33,5%	26,3%	15,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

La prospective financière : Les hypothèses

✓ Fiscalité : 10,8 M€ en 2022

- Revalorisation forfaitaire des bases fiscales : + 3,4 %
- Progression physique des bases fiscales de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, foncier bâti et foncier non bâti : progression dynamique retenue à partir des évolutions en rétrospective

- Taxe sur les déchets stockés : 69 K€ en 2022. Produit doublé suite au vote du conseil municipal.
- Droits de mutation à titre onéreux : 750 K€ en 2022, puis diminution progressive sur la période.
- Pas de taxe d'habitation sur les logements vacants avant 2023 malgré la délibération du conseil municipal.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit TH	3 871 013	3 984 960	316 270	323 667	371 229	382 450	394 009	405 918
Produit FB	5 154 609	5 280 437	8 269 545	8 588 551	8 864 245	9 162 884	9 461 285	9 757 677
Produit FNB	460 988	468 772	465 016	479 771	485 994	492 297	498 682	505 150
FPIC	215 144	221 306	230 385	228 244	225 907	223 591	221 296	219 022
+ Rôles supplémentaires	53 803	69 484	17 303	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Impôts et taxes divers (autres 73)	825 949	1 072 160	1 292 425	1 180 588	1 132 282	1 034 000	1 035 742	1 037 510
Evol. nominale	29,6%	29,8%	24,1%	-11,3%	-4,1%	-8,7%	-4,7%	0,2%
Reversements conventionnels reçus	0	0	25 725	25 725	25 725	25 725	25 725	25 725
Reversement FNGIR	8 351	8 351	8 351	8 351	8 351	8 351	8 351	8 351
Droits de Mutation	533 153	791 893	939 847	750 000	700 000	600 000	600 000	600 000
Droits de place	42 742	21 392	37 441	42 000	42 420	42 844	43 273	43 705
Taxe sur les pylones électriques	24 280	25 430	26 010	26 582	27 167	27 765	28 376	29 000
Taxe sur les déchets stockés	34 910	32 725	34 465	68 930	69 619	70 315	71 018	71 728
TCCFE	163 087	176 284	183 328	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000
Taxe sur les terrains devenus constructibles	14 651	12 785	36 598	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
IFER éolien	0	0	0	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Suppression exonération 2 ans pour constructions nouvelles pour le FB			0	27000	27000	27000	27000	27000
Solde impôts et taxes divers	4 776	3 301	661	0	0	0	0	0

La prospective financière : Les hypothèses

✓ Dotations : 4,9 M€ en 2022

- L'année 2022 est marquée par la chute de la dotation globale de fonctionnement (DGF), - 265 K€. Cela correspond à la fin de la bonification dont avait bénéficié la commune nouvelle pendant 3 ans, ainsi qu'à la fin de la dotation de solidarité rurale (DSR) qui avait également pu être cumulée avec la dotation de solidarité urbaine (DSU) pendant 3 ans.

DGF	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	2 075 588	2 075 588	2 095 356	2 003 213	2 009 910	2 016 610	2 023 312	2 030 017
+ Dotations d'aménagement (DA)	1 335 029	1 392 335	1 393 578	1 221 655	1 197 536	1 178 729	1 153 493	1 126 496
dont DSU	493 718	508 631	521 786	536 305	548 067	557 960	566 426	573 530
dont DSR	191 111	191 111	191 111	0	0	0	0	0
dont DNP	650 200	692 593	680 681	685 349	649 470	620 768	587 068	552 966
= DGF	3 410 617	3 467 923	3 488 934	3 224 867	3 207 447	3 195 339	3 176 806	3 156 513

- Compensation par l'Etat de l'exonération de taxe foncière pendant 10 ans pour les nouveaux logements sociaux : estimation de 15 K€ pour 2022.

✓ Autres produits de fonctionnement :

- Inscriptions 2022 et prospective au regard de la rétrospective

La prospective financière : Les hypothèses

✓ Charges à caractère général :

- 4,9 M€ en 2022, avec une forte hausse des fluides
- Une progression sur la période entre + 2 % et + 5 % selon les charges

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (011)	4 280 669	3 874 662	4 320 395	4 938 987	5 054 984	5 174 292	5 297 026	5 423 308
<i>Variation nominale</i>	915 270	-406 007	445 732	618 592	115 997	119 308	122 734	126 282
Evol. nominale	27,2%	-9,5%	11,5%	14,3%	2,3%	2,4%	2,4%	2,4%
Fluides	565 737	510 245	543 761	660 577	693 606	728 286	764 700	802 935
<i>Variation nominale</i>	87 371	-55 492	33 516	116 816	33 029	34 680	36 414	38 235
Evol. nominale	18,3%	-9,8%	6,6%	21,5%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Reprise de l'activité du quai des rêves			0	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
<i>Variation nominale</i>				130 000	0	0	0	0
Evol. nominale				0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde charges à caractère général	3 714 933	3 364 417	3 776 634	4 148 410	4 231 378	4 316 006	4 402 326	4 490 372
<i>Variation nominale</i>	827 899	-350 515	412 216	371 776	82 968	84 628	86 320	88 047
Evol. nominale	28,7%	-9,4%	12,3%	9,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

La prospective financière : Les hypothèses

✓ Masse salariale :

- 9,7 M€ en 2022, ce qui correspond à une hausse de + 5,5 % par rapport à 2021
- A partir de 2023, une progression de + 1,8 % par an

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Masse salariale	9 060 533	9 104 469	9 230 418	9 738 091	9 913 331	10 092 953	10 277 065	10 465 779
<i>Variation nominale</i>	1 589 163	43 935	125 950	507 673	175 240	179 621	184 112	188 715
Evol. nominale	21,3%	0,5%	1,4%	5,5%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Masse salariale au sein du chapitre des charges de personnel (chapitre 012)	6 332 054	6 375 990	6 501 939	7 009 612	7 184 852	7 364 474	7 548 586	7 737 300
<i>Variation nominale</i>	1 589 163	43 935	125 950	507 673	175 240	179 621	184 112	188 715
Evol. nominale	33,5%	0,7%	2,0%	7,8%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Masse salariale au sein des attributions de compensation (chapitre 014)	2 728 479	2 728 479	2 728 479	2 728 479	2 728 479	2 728 479	2 728 479	2 728 479
<i>Variation nominale</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Evol. nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

La prospective financière : Les hypothèses

Précisions concernant la masse salariale :

- ✓ Des évolutions statutaires (estimées à 40% de l'augmentation de la masse salariale, sous réserve d'une évaluation plus précise de l'impact de la dernière réforme) :
 - GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : avancement d'échelon, grade
 - Revalorisation du SMIC en octobre et janvier
 - Révision des grilles statutaires de la catégorie C en janvier
 - Révision de l'assurance statutaire (25% d'augmentation)
 - Augmentation probable de 0,1 point de la cotisation du CNFPT
 - Impact en année pleine de la prime de précarité (10% pour les contrats de moins d'1 an)

- ✓ Des besoins supplémentaires en effectifs :
 - Pour renforcer les services au regard de l'activité (augmentation du patrimoine, des espaces publics, de la population) et pour faire face aux besoins de remplacement
 - Pour répondre à un besoin d'ingénierie et fonctions d'appui au regard de la complexification de l'environnement professionnel et judiciaire des relations et la nécessaire montée en expertise des services)
 - Pour répondre à des besoins nouveaux liés au projet politique et à l'impulsion de l'Etat

La prospective financière : Les hypothèses

✓ Autres charges de gestion courante :

- 1,3 M€ en 2022.
- Augmentation de 82 K€ en 2022 pour soutenir le syndicat mixte du Haras, le GIP du musée Mathurin Méheut (exceptionnel pour cette année) et les associations.
- Hausse des subventions aux écoles privées
- Diminution des subventions aux budgets annexes (activité du Quai des rêves reprise au sein du budget principal).
- Hausse de 10 K€ pour le CCAS en 2022.
- Une augmentation de l'ordre de + 2 % par an ensuite sur la période prospective.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autres charges de gestion courante (65)	1 367 171	1 605 986	1 187 600	1 246 308	1 180 657	1 212 913	1 231 780	1 251 346
<i>Variation nominale</i>	232 662	238 815	-418 386	82 801	-60 697	23 709	24 842	26 089
Evol. nominale	20,5%	17,5%	-26,1%	7,0%	-4,8%	2,0%	2,0%	2,1%
Déficit des budgets annexes	131 105	440 372	73 253	0	0	0	0	0
Indemnités des élus, missions et formations	394 263	347 740	301 181	305 698	310 284	314 938	319 662	324 457
Valeurs irrecouvrables	17 845	18 498	18 157	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Participation au syndicat mixte du Haras	130 060	130 000	130 000	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000
Autres participations obligatoires (écoles privés)	369 432	363 067	354 733	375 000	380 625	386 334	392 129	398 011
Subvention au Département	14 237	13 067	10 560	15 600	16 380	17 199	18 059	18 962
Participation au CCAS	6 207	12 803	12 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500
Participation au GIP Mathurin Méheut	80 165	78 334	95 000	175 000	95 000	95 000	95 000	95 000
Participation aux associations foncières rurales	14 000	14 000	14 000	0	0	14 000	14 000	14 000
Subventions aux associations	174 569	172 997	171 925	175 000	180 000	185 000	190 000	195 000
Abonnements informatiques (cloud)	5 000	4 549	6 289	12 010	10 368	12 442	14 930	17 916
Solde autres charges de gestion courante	30 288	10 558	2	500	500	500	500	500

La prospective financière : Les hypothèses

- ✓ Atténuations de produit (reversement de fiscalité) :
 - Attribution de compensation : 849 K€ en 2022. Stable en 2022 et sur la période.
 - Reversements conventionnels de fiscalité à LTM dans le cadre du pacte financier et fiscal : 165 K€ en 2022. En légère augmentation en 2022 et sur la période pour tenir compte du dynamisme des bases.
- ✓ Charges financières :
 - En 2022 : des intérêts de la dette à hauteur de 530 K€.
 - Sur la période prospective : des emprunts sollicités sur une durée de 15 ans. Et une anticipation de la remontée progressive des taux d'intérêt : 1 % en 2023, 2 % en 2024, 2,5 % en 2025 et 2026
 - Renégociation des emprunts structurés et allongement des remboursements
- ✓ Charges exceptionnelles :
 - En 2022 et sur la période : 20 K€ par an, correspondant à la rétrospective.

La prospective financière : Les hypothèses

- ✓ Une ambitieuse programmation pluriannuelle des investissements (PPI) :
 - Des inscriptions budgétaires souhaitées à hauteur de 42,9 M€ sur la période 2021-2026
 - Réalisations : 35,9 M€ sur la période 2021-2026 en retenant un taux de réalisation de 65 % pour la plupart des projets

- Subventions d'investissement : simulation en retenant un taux de subventionnement de 20 % par rapport aux dépenses (cohérent par rapport à la rétrospective et par rapport aux projets du mandat)
- Autres recettes d'investissement : simulation du FCTVA, des cessions d'immobilisations, et de la taxe d'aménagement

DEPENSES en K€

Inscriptions
Reports
Budget
Total estimations réalisations

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026
Inscriptions	7 560	5 858	8 189	8 031	7 064	6 196	42 898
Reports	1 723	3 739	2 081	2 220	2 215	2 006	13 982
Budget	9 283	9 626	11 970	10 251	9 279	8 202	58 610
Total estimations réalisations	4 679	6 257	8 375	6 663	6 032	5 331	37 337

SUBVENTIONS en K€

Inscriptions
Reports
Budget
Total estimations réalisations

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026
Inscriptions	1 373	1 178	2 838	1 606	1 413	1 239	9 646
Reports	495	1 020	475	457	446	402	3 294
Budget	1 867	2 198	3 313	2 063	1 859	1 641	12 940
Total estimations réalisations	850	1 428	2 573	1 341	1 208	1 067	8 467

FCTVA en K€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026
FCTVA	953	723	857	857	857	857	5 105

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
VIE DE LA CITE	30 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	150 000
RESS HUMAINES - FRAIS COMMUNS	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	70 000
SERV. COMMUNIC° (BM, SITE INTERNET....)	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	75 000
POLICE MUNICIPALE	25 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	325 000
HÔTEL DE VILLE	205 000	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	2 185 000
SERV RH - CRÉDITS MUTUALISÉS		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
Sous-total SERVICES GENERAUX dépenses récurrentes	285 000	420 000	2 805 000					
Sous-total SERVICES GENERAUX recettes récurrentes	-	5 000	30 000					
HÔTEL DE VILLE	200 000							200 000
Sous-total SERVICES GENERAUX dépenses particulières	200 000	-	-	-	-	-	-	200 000
TOTAL SERVICES GENERAUX DÉPENSES	485 000	420 000	3 005 000					
TOTAL SERVICES GENERAUX RECETTES	-	5 000	30 000					

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
PRIMAIRES - FC	87 650	40 000	40 000	40 000	60 000	40 000	40 000	347 650
PRIMAIRE M.MEHEUT	17 500							17 500
PRIMAIRE MAROUE	30 000							30 000
PRIMAIRE ST-AARON	4 000							4 000
BEAULIEU GS	26 700							26 700
LA POTERIE GS	2 500							2 500
ÉCOLE MESLIN	9 500							9 500
ÉCOLE L.GUILLOUX - PLANGUENOUAL	32 000							32 000
ÉCOLE - MORIEUX	2 000							2 000
Enveloppe mobilier écoles	25 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	325 000
ENVELOPPE TRAVAUX ANNUELS ECOLES		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	900 000
Sous-total EQUIPEMENTS SCOLAIRES dépenses récurrentes	236 850	240 000	240 000	240 000	260 000	240 000	240 000	1 696 850
MATERNELLE LAVERGNE	8 000	10 000	100 000	60 000				178 000
BEAULIEU GS				50 000	500 000	500 000	250 000	1 300 000
PRIMAIRE ST-AARON	80 000							80 000
LA POTERIE GS	50 000	200 000	500 000	500 000	250 000			1 500 000
BEAULIEU GS				25 000	250 000	250 000	125 000	650 000
Sous-total EQUIPEMENTS SCOLAIRES dépenses particulières	138 000	210 000	600 000	610 000	750 000	500 000	250 000	3 058 000
Sous-total EQUIPEMENTS SCOLAIRES recettes particulières	-	-	-	25 000	250 000	250 000	125 000	650 000
TOTAL EQUIPEMENTS SCOLAIRES DÉPENSES	374 850	450 000	840 000	850 000	1 010 000	740 000	490 000	4 754 850
TOTAL EQUIPEMENTS SCOLAIRES RECETTES	-	-	-	25 000	250 000	250 000	125 000	650 000

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
SALLE PIERRE LANOE (SALLE MUNICIPALE LAMBALLE)	15 000			100 000	300 000	1 500 000	850 000	2 765 000
SALLE SOCIO-CULTURELLE - MORIEUX	60 000							60 000
SALLE PIERRE LANOE (SALLE MUNICIPALE LAMBALLE)						450 000		450 000
Sous-total EQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX dépenses	75 000	-	-	100 000	300 000	1 500 000	850 000	2 825 000
Sous-total EQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX recettes particulières	-	-	-	-	-	450 000	-	450 000
TOTAL EQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX DÉPENSES	75 000	-	-	100 000	300 000	1 500 000	850 000	2 825 000
TOTAL EQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX RECETTES	-	-	-	-	-	450 000	-	450 000
BIBLIOTHEQUE LAMBALLE - TRAVAUX AGENCEMENT INTERIEUR			200 000					200 000
BIBLIOTHÈQUE CYBER MESLIN		20 000	20 000	300 000	160 000			500 000
Sous-total BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE dépenses particulières	-	20 000	220 000	300 000	160 000	-	-	700 000
TOTAL BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DÉPENSES	-	20 000	220 000	300 000	160 000	-	-	700 000
QUAI DES REVES (BÂTIMENT)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	140 000
Sous-total CENTRE CULTUREL dépenses récurrentes	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	140 000
QUAI DES REVES (BÂTIMENT)	15 000	120 000	100 000			300 000		535 000
Sous-total CENTRE CULTUREL dépenses particulières	15 000	120 000	100 000	-	-	300 000	-	535 000
TOTAL CENTRE CULTUREL DÉPENSES	35 000	140 000	120 000	20 000	20 000	320 000	20 000	675 000

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
ENTRETIEN MONUMENTS HISTORIQUES ET EGLISES	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	350 000
Sous-total PATRIMOINE HISTORIQUE ET RELIGIEUX dépenses	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	350 000
MUSEE MATHURIN MEHEUT AU HARAS	200 000	200 000						400 000
EGLISE ST-JEAN	100 000	100 000						200 000
COLLEGIALE NOTRE DAME	30 000							30 000
EGLISE ST-MARTIN	20 000							20 000
ÉGLISE MESLIN	15 000				100 000	50 000		165 000
ÉGLISE - MORIEUX			60 000					60 000
EGLISE ST-JEAN	45 000							45 000
EGLISE ST-JEAN	107 700							107 700
COLLEGIALE NOTRE DAME	12 500							12 500
EGLISE ST-MARTIN	8 500							8 500
Sous-total PATRIMOINE HISTORIQUE ET RELIGIEUX dépenses particulières	365 000	300 000	60 000	-	100 000	50 000	-	875 000
Sous-total PATRIMOINE HISTORIQUE ET RELIGIEUX recettes particulières	173 700	-	-	-	-	-	-	173 700
TOTAL PATRIMOINE HISTORIQUE ET RELIGIEUX DÉPENSES	415 000	350 000	110 000	50 000	150 000	100 000	50 000	1 225 000
TOTAL PATRIMOINE HISTORIQUE ET RELIGIEUX RECETTES	173 700	-	-	-	-	-	-	173 700

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
PROVISIONS REMPL MATERIELS DIVERS SITES	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	140 000
Sous-total EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEIN AIR dépenses récurrentes	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	140 000
PLAN D'EAU VILLE GAUDU	50 000	50 000	500 000	500 000				1 100 000
AIRE DE JEUX MORIEUX	30 000							30 000
JARDIN PUBLIC LAMBALLE	150 000	150 000	590 000					890 000
TERRAIN DE FOOT MESLIN						50 000		50 000
TERRAIN DES SPORTS - MORIEUX	50 000							50 000
TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE PLANGUENOUAL			700 000					700 000
RESTAURATION LANDE DU GRAS MESLIN	100 000	40 000						140 000
RESTAURATION LANDE DU GRAS MESLIN	100 937							100 937
Sous-total EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEIN AIR dépenses	380 000	240 000	1 790 000	500 000	-	50 000	-	2 960 000
Sous-total EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEIN AIR recettes	100 937	-	-	-	-	-	-	100 937
TOTAL EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEIN AIR DÉPENSES	400 000	260 000	1 810 000	520 000	20 000	70 000	20 000	3 100 000
TOTAL EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEIN AIR RECETTES	100 937	-	-	-	-	-	-	100 937
MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE SECURITE	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	210 000
MISE EN CONFORMITE AD AP	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	70 000
RAVALEMENT DE FACADES - PEINTURE MENUISERIES	30 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	390 000
REFECTION TOITURES		60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	360 000
DESAMIANTAGE COUVERTURE ET AUTRES	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	280 000
RENOVATION DES CHAUFFERIES	40 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	400 000
ILLUMINATIONS DE NOEL - ACHAT DES DECORS	12 000	12 000	12 000	45 000	12 000	12 000	12 000	117 000
AIDES OPAH RU RAVALEMENT DE FACADES	25 000	25 000						50 000
CIMETIERES - PROVISION EQUIPEMENTS	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	140 000
INSTALLATION SANITAIRES AUTOMATIQUES		80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	480 000
Sous-total AUTRES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX dépenses récurrentes	207 000	397 000	372 000	405 000	372 000	372 000	372 000	2 497 000

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
CTM - CTRE TECHN MUNICIPAL - RESTRUCTURATION	250 000		450 000	500 000	500 000	300 000		2 000 000
ELABORATION DU PLU DE LAMBALLE	67 000	20 000						87 000
REVISION SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	10 000							10 000
EXTENSION CIMETIERE LA POTERIE	65 000							65 000
ESPACE DES AUGUSTINS - RENOVATION PARTIE CENTRALE	100 000	250 000						350 000
ESPACE DES AUGUSTINS - RENOVATION PARTIE MJC (ETUDE)		20 000						20 000
SECURISATION ET ETUDE POUR RENOVATION HOTEL POULAIN DE MAUNY	50 000							50 000
SCHEMA DIRECTEUR PLUVIAL	50 000	50 000						100 000
Sous-total AUTRES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX dépenses particulières	592 000	340 000	450 000	500 000	500 000	300 000	-	2 682 000
TOTAL AUTRES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX DÉPENSES	799 000	737 000	822 000	905 000	872 000	672 000	372 000	5 179 000
RENOUVELLEMENT PATRIMOINE ARBORE	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	280 000
Sous-total ENVIRONNEMENT dépenses récurrentes	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	280 000
SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE - TRAVAUX	75 000	150 000	350 000	350 000	350 000	400 000	400 000	2 075 000
SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE - ACQ FONCIER	75 000	50 000	50 000	50 000	50 000			275 000
SECURISATION FALAISE LA COTENTIN	50 000	150 000						200 000
Sous-total ENVIRONNEMENT dépenses particulières	200 000	350 000	400 000	2 550 000				
TOTAL ENVIRONNEMENT DÉPENSES	240 000	390 000	440 000	2 830 000				
PROVISION SIGNALISATION : RADARS - PANNEAUX- ÉQUIPEMENTS	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	140 000
PROVISION MOBILIER URBAIN : ABRIBUS - ABRIS ET RACKS À VÉLOS - CENDRIERS - CANICROTTE	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	210 000
PROGRAMME DE RÉFECTION OUVRAGES D'ART		70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	420 000
PROVISION POUR TRAVAUX VOIRIE URBAINE, MARQUAGES SPÉCIAUX ET HONORAIRES DIVERS	300 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 300 000
PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE RURALE	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	3 150 000
Sous-total VOIRIE dépenses récurrentes	800 000	1 070 000	7 220 000					

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
LAMBALLE 2025 - CHEMINEMENT PIÉTONS DERRIÈRE LE MUSÉE MATHURIN MÉHEUT	25 000	185 000						210 000
LAMBALLE 2025 - CARREFOUR SAINT MARTIN			145 000					145 000
LAMBALLE 2025 - RUE GENERAL DE GAULLE			140 000					140 000
LAMBALLE 2025 - RUE ET IMPASSE DU BOURG HUREL				250 000				250 000
LAMBALLE 2025 - RUE DU JEU DE PAUME		185 000						185 000
LAMBALLE 2025 - RUE DU VAL			245 000					245 000
LAMBALLE 2025 - RUE DE BOUIN						195 000		195 000
LAMBALLE 2025 - SECTEUR PONT CALMET					195 000			195 000
LAMBALLE 2025 - PARKING DES TANNEURS PARTIE EST		60 000						60 000
LAMBALLE 2025 - PARKING DES TANNEURS PARTIE OUEST	25 000	185 000						210 000
LAMBALLE 2025 - RUE SAINT MARTIN					420 000			420 000
LAMBALLE 2025 - PLACE SAINT MARTIN				205 000				205 000
LAMBALLE 2025 - RUE PAUL LANGEVIN			75 000					75 000
AMENAGEMENT DE LA CENTRALITE - PLANGUENOUAL	780 000							780 000
TRAVAUX ACCES PORT MORVAN	85 000							85 000
TRAVAUX SITE VAUGLIN ET ST MAURICE	20 000	250 000						270 000
LAMBALLE - RUE MARÉCHAL FOCH	430 000							430 000
LAMBALLE - RUE CAMILLE CLAUDEL	200 000							200 000
LAMBALLE - SQUARE MATHURIN MEHEUT		120 000						120 000

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
LAMBALLE - RUE DE DINARD		215 000	215 000					430 000
PLANGUENOUAL - ABORDS DE LA RD 786		120 000	120 000					240 000
SAINT AARON - ABORDS RD768 EN TRAVERSÉE DE LA DOBERIE		180 000						180 000
LAMBALLE - GIRATOIRE DU POINT DU JOUR		350 000						350 000
MAROUÉ - RUE DES PETITES FONTAINES + AMÉNAGEMENTS CENTRE		30 000	200 000					230 000
LAMBALLE - RUE MOUEXIGNÉ		100 000					300 000	400 000
LAMBALLE - PLACE ABBE CORMAUX			85 000					85 000
LAMBALLE - RUE DES AUGUSTINS			70 000					70 000
LAMBALLE - GIRATOIRE LA CHAMPAGNE			240 000					240 000
LAMBALLE - RUE DE PENTHIÈVRE				385 000				385 000
LAMBALLE - RUE DE LA TOUR AUX CHOUETTES (VOIRIE + PLUVIAL)				250 000				250 000
MAROUÉ - RUE GASTON DE LA GUÉRANDE				115 000				115 000
TRAVAUX DE VOIRIE LA COTENTIN			80 000	180 000	180 000			440 000
AMÉNAGEMENT DU BOURG DE MESLIN				230 000	230 000			460 000
PLANGUENOUAL - RUE DE LAMBALLE					165 000			165 000
MORIEUX - RUE DE L'ETANG						115 000		115 000
LAMBALLE - RUE CHATEAUBRIAND							180 000	180 000
LAMBALLE - RUE DES SAINTS PALS							160 000	160 000
LAMBALLE - RUE SAINT LAZARE							360 000	360 000
TRAVAUX ACCES PORT MORVAN	69 000							69 000
PARTICIPATION REGION - VOIRIE RUE DE DINARD		250 600						250 600
TRAVAUX SITE VAUGLIN ET ST MAURICE		180 000						180 000
Sous-total VOIRIE dépenses particulières	1 565 000	1 980 000	1 615 000	1 615 000	1 190 000	310 000	1 000 000	9 275 000
Sous-total VOIRIE recettes particulières	69 000	430 600	-	-	-	-	-	499 600
TOTAL VOIRIE DÉPENSES	2 365 000	3 050 000	2 685 000	2 685 000	2 260 000	1 380 000	2 070 000	16 495 000
TOTAL VOIRIE RECETTES	69 000	430 600	-	-	-	-	-	499 600

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

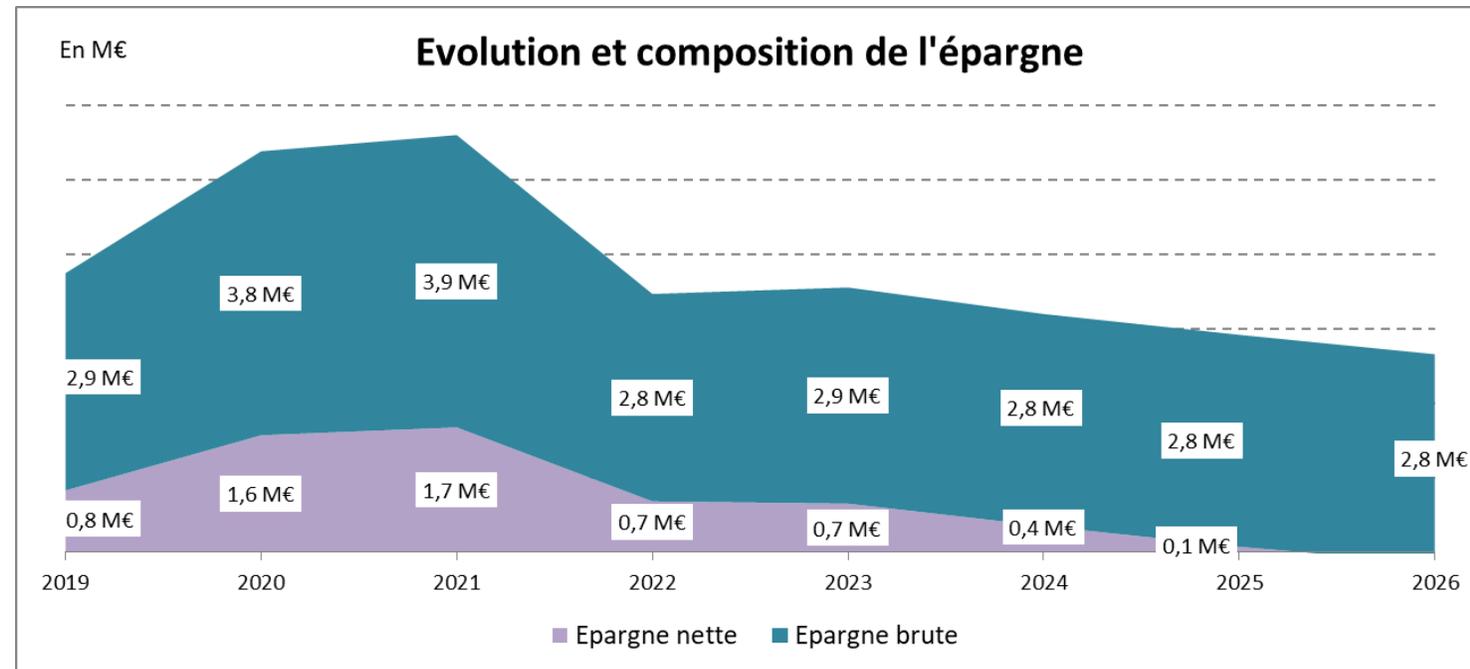
Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
PROGRAMME DE MAINTENANCE ET MODERNISATION ÉCLAIRAGE PUBLIC	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	350 000
Sous-total RESEAUX dépenses récurrentes	50 000	50 000	350 000					
ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE VILLE-ES-LAN - LAMBALLE	42 000							42 000
LAMBALLE 2025 - EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DE BOUIN					90 000			90 000
LAMBALLE 2025 - EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DU BOURG HUREL			94 000					94 000
LAMBALLE 2025 - EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DE PENTHIÈVRE		160 000						160 000
LAMBALLE 2025 - EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE SAINT LAZARE						172 000		172 000
LAMBALLE 2025 - EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DE CHATEAUBRIAND						77 000		77 000
LAMBALLE 2025 - EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DES SAINTS PALS						57 000		57 000
LAMBALLE 2025 - EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE YVES CHARPENTIER	5 000							5 000
LAMBALLE 2025 - EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE YVES CHARPENTIER ET MARÉCHAL FOCH	2 000							2 000
EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC CENTRALITÉ PLANGUENOUAL	80 000							80 000
EFFACEMENT DE RÉSEAUX LA COTENTIN - PLANGUENOUAL			20 000	52 000				72 000
EFFACEMENT DE RÉSEAUX AUX ABORDS DE LA RD 786 - PLANGUENOUAL		62 000						62 000
EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DE LAMBALLE - PLANGUENOUAL				95 000				95 000
EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DE L'ETANG - MORIEUX					54 000			54 000
Sous-total RESEAUX dépenses particulières	129 000	222 000	114 000	147 000	144 000	306 000	-	1 062 000
Sous-total RESEAUX recettes particulières	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL RESEAUX DÉPENSES	179 000	272 000	164 000	197 000	194 000	356 000	50 000	1 412 000
TOTAL RESEAUX RECETTES	-	-	-	-	-	-	-	-

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Libellé de l'opération	Projet 2022	Projet 2023	Projet 2024	Projet 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	Total 2022-2028
ACQUISITION TERRAINS DANS LA CADRE DU PLH/RESERVE FONCIÈRE	35 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	635 000
Sous-total AMENAGEMENT LOTISSEMENT PUBLICS ET PRIVES dépenses	35 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	635 000
PARTICIPATION CAH VOIRIE RUE DE LA HOUSSAYE MORIEUX	10 000							10 000
AMO CDHAT LOGEMENTS COMMUNAUX - LOGEMENT SOCIAL	45 000							45 000
EX-COLLÈGE G TERY - ETUDES PRÉALABLES	100 000							100 000
LES RIVES DU GOUESSANT - RACHAT À FONCIER DE BRETAGNE		1 700 000						1 700 000
LES RIVES DU GOUESSANT - AMÉNAGEMENT TERRAIN	300 000	300 000		250 000	250 000			1 100 000
MORIEUX - RACHAT EPF RUE DU PRÉTANNÉ			300 000					300 000
LA POTERIE - RACHAT EPF RUE DU CLOS BERTHAULT				227 000				227 000
LES RIVES DU GOUESSANT		1 244 000						1 244 000
LES RIVES DU GOUESSANT - PART° LA RANCE ET LTM (5000€/LOGT)		205 000		205 000				410 000
EX-COLLÈGE G TERY - ETUDES PRÉALABLES	50 000							50 000
Sous-total AMENAGEMENT LOTISSEMENT PUBLICS ET PRIVES dépenses	455 000	2 000 000	300 000	477 000	250 000	-	-	3 482 000
Sous-total AMENAGEMENT LOTISSEMENT PUBLICS ET PRIVES recettes	50 000	1 449 000	-	205 000	-	-	-	1 704 000
TOTAL AMENAGEMENT LOTISSEMENT PUBLICS ET PRIVES DÉPENSES	490 000	2 100 000	400 000	577 000	350 000	100 000	100 000	4 117 000
TOTAL AMENAGEMENT LOTISSEMENT PUBLICS ET PRIVES RECETTES	50 000	1 449 000	-	205 000	-	-	-	1 704 000
OP° NON VENTIL.								-
SUBVENTIONS NON AFFECTÉES	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	700 000
AMENDES DE POLICE	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	350 000
TOTAL dépenses	5 857 850	8 189 000	8 031 000	7 064 000	6 196 000	6 098 000	4 882 000	46 317 850
TOTAL recettes	543 637	2 034 600	155 000	385 000	405 000	855 000	280 000	4 658 237

La prospective financière : Les résultats de la prospective au fil de l'eau avec les emprunts structurés actuels

- ✓ La prospective du budget principal présente une évolution défavorable et une nécessaire réflexion pour absorber les évolutions
- ✓ Entre 2021 et 2022, l'épargne brute chute de plus de 1,1 M€. Cela correspond à :
 - Une très faible hausse des produits de fonctionnement (+ 50 K€) : fiscalité (+ 235 K€), dotations (- 264 K€), produits des services (+ 190 K€), diminution des autres produits de fonctionnement (- 111 K€).
 - Une forte hausse des charges de fonctionnement : charges à caractère général (+ 619 K€), masse salariale (+ 508 K€), et autres charges de gestion courante (+ 73 K€)



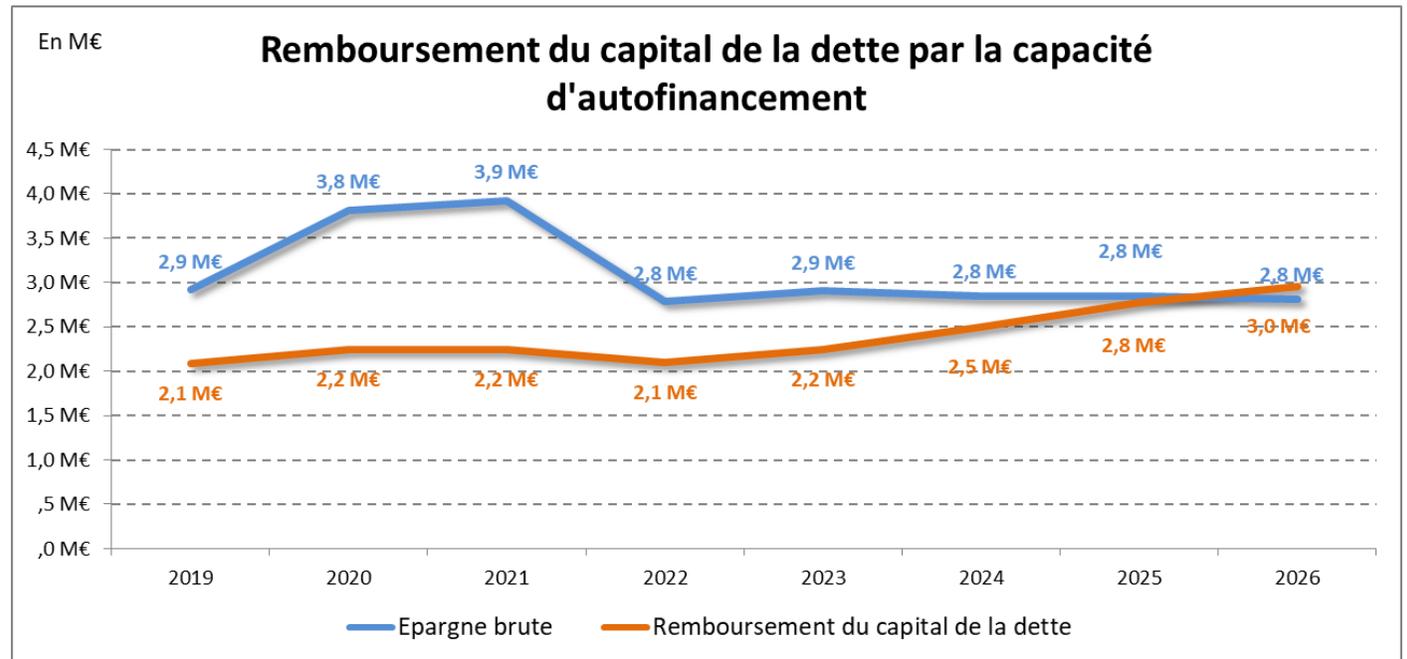
- ✓ En 2022, l'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) chute également et s'élèverait à un peu moins de 700 K€ en 2022.

La prospective financière : Les résultats de la prospective au fil de l'eau avec les emprunts structurés actuels

- ✓ Sur la période 2023-2026, la prospective financière avec les emprunts structurés actuels se dégrade : le délai de désendettement s'allonge progressivement pour avoisiner les 9 années en 2026 :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette au 31/12	23 876 750	23 924 477	21 676 966	21 498 405	22 436 628	23 628 176	24 468 844	24 819 064
Epargne brute	2 917 199	3 813 081	3 925 961	2 786 166	2 902 330	2 847 729	2 846 780	2 809 830
Epargne nette	832 306	1 573 308	1 678 450	684 686	654 831	353 524	75 320	-148 594
Délai de désendettement (encours de dette/EB)	8,2	6,3	5,5	7,7	7,7	8,3	8,6	8,8

- ✓ Pour financer le PPI, il est nécessaire de solliciter fortement l'emprunt sur la période prospective.
- ✓ A partir de 2024, le budget ne parvient presque plus à rembourser le capital de la dette par son épargne brute. L'épargne nette devient très faible voir négative en 2026. Cela signifie que le budget ne parviendrait plus à respecter les règles d'équilibre budgétaire.



La prospective financière : Les résultats de la prospective au fil de l'eau avec les emprunts structurés actuels

- ✓ Des solutions seront à trouver pour dégager des marges de manœuvre :
 - Pour dégager de l'épargne brute, il faudrait alors ralentir la progression des dépenses de fonctionnement, et si cela n'est pas suffisant/possible, il faudrait augmenter les recettes de fonctionnement.
 - Pour réduire le stock de dette et le remboursement du capital de la dette, il faudrait diminuer les ambitions du programme pluriannuel d'investissement.

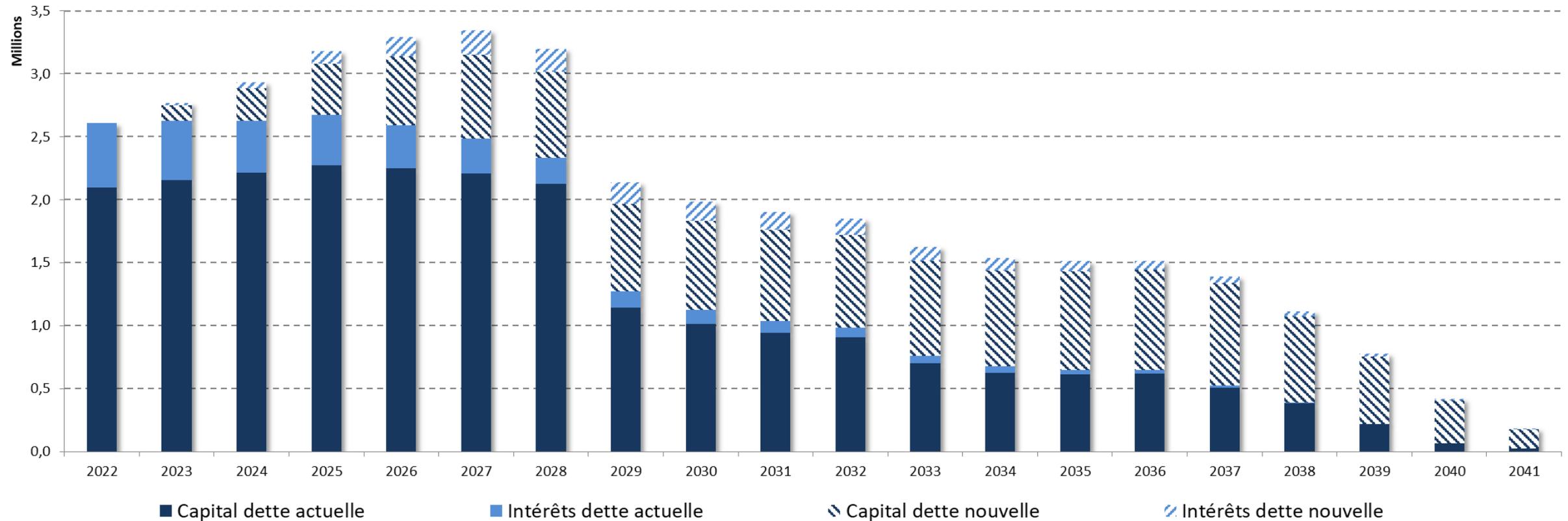
La prospective financière : Les résultats de la prospective volontariste avec une renégociation et un allongement des emprunts structurés

- ✓ Les emprunts structurés vont faire l'objet d'une désensibilisation et d'un allongement :
 - 2 emprunts structurés contractés en 2003 sont considérés comme à risque (classement 1E et 3E selon la charte Gissler)
 - L'encours représente 5,1 M€, soit 24 % du total de l'encours, avec une fin de remboursement en 2028
 - Il est possible de les rembourser par anticipation afin qu'ils ne soient plus considérés comme à risque
 - Il est également possible d'allonger de 4 années, soit jusqu'en 2032 la fin de remboursement
 - Cette désensibilisation et cet allongement à un coût estimé à 293 K€ : il s'agit du coût de l'indemnité de remboursement anticipée qui sera recapitalisée (c'est-à-dire réintroduite dans le capital à rembourser), des frais financiers supplémentaires (mais à un taux à 0,47 %), et du bénéfice du fonds de soutien de l'Etat pour 82 K€.

La prospective financière : Les résultats de la prospective volontariste avec une renégociation et un allongement des emprunts structurés

- ✓ Profil d'extinction de la dette : dette actuelle sans renégociation des emprunts structurés + dette nouvelle des emprunts sollicités sur la période 2022-2026

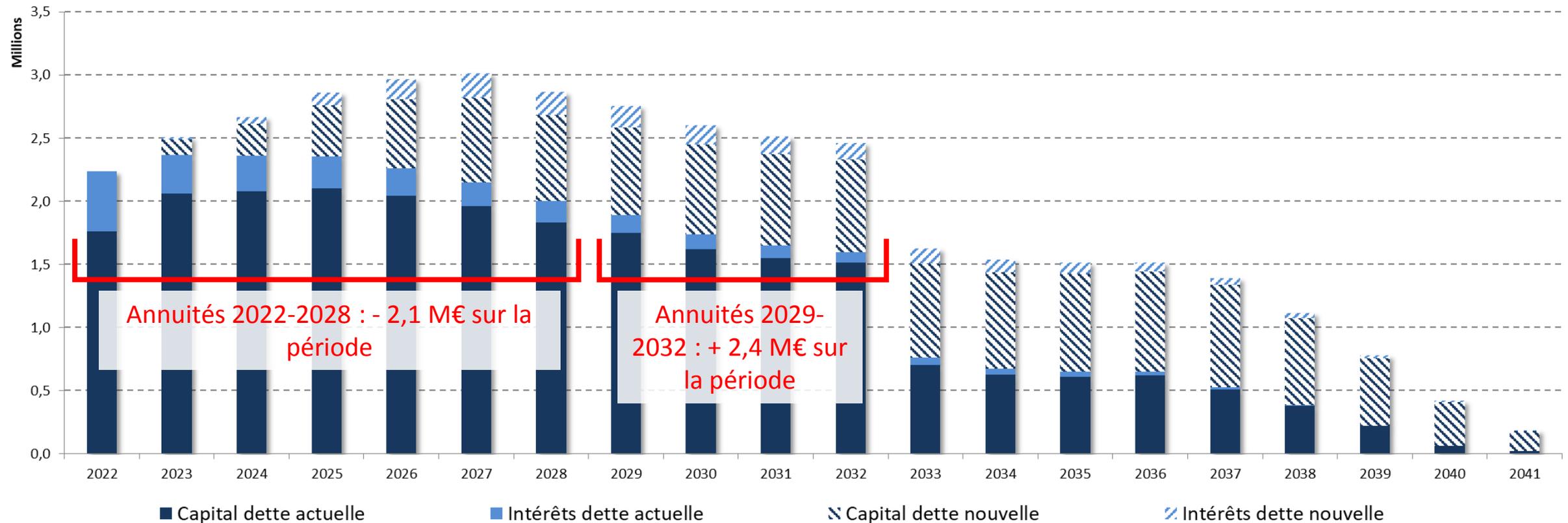
Profil extinction avec emprunts structurés et dette nouvelle 2022-2026



La prospective financière : Les résultats de la prospective volontariste avec une renégociation et un allongement des emprunts structurés

- ✓ Profil d'extinction de la dette : dette actuelle avec renégociation et allongement des emprunts structurés + dette nouvelle des emprunts sollicités sur la période 2022-2026

Profil extinction avec emprunts structurés désensibilisés et allongement



La prospective financière : Les résultats de la prospective volontariste avec une renégociation et un allongement des emprunts structurés

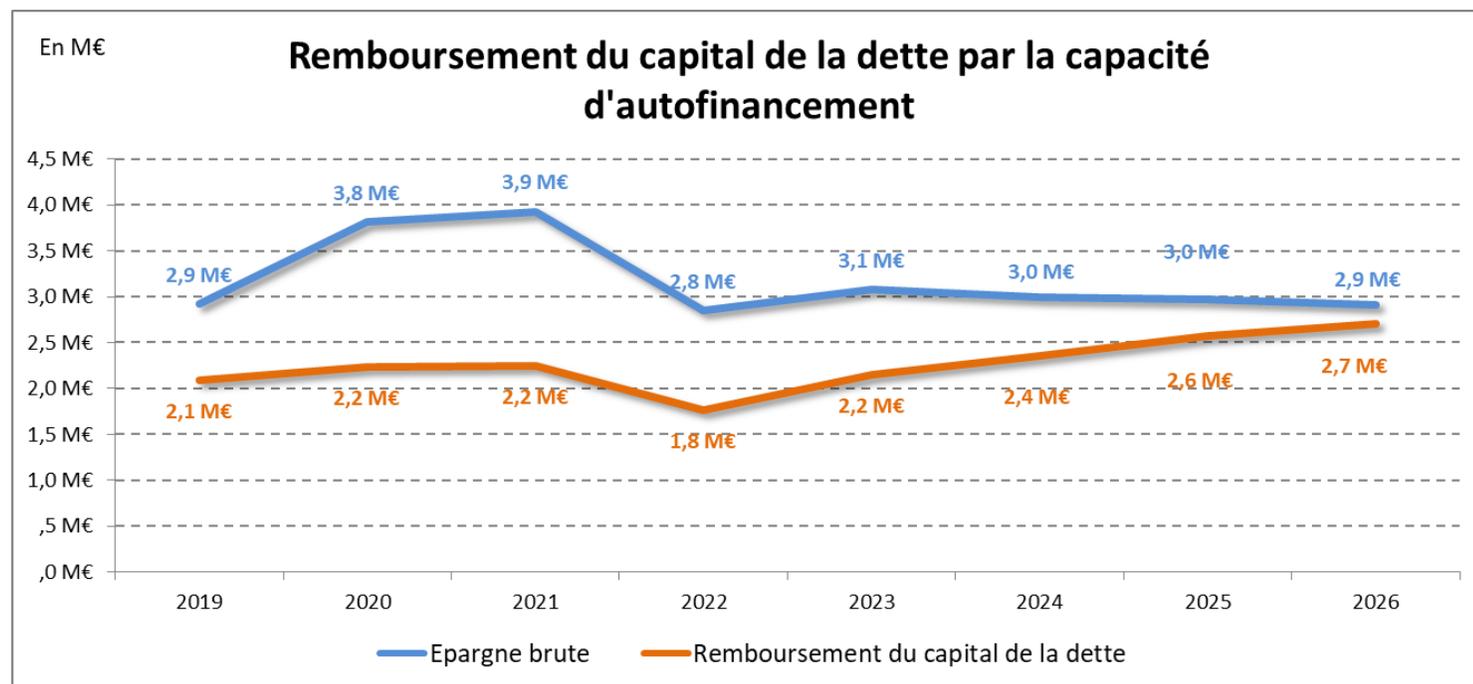
- ✓ La désensibilisation des emprunts structurés a pour conséquences :
 - De sécuriser l'encours de dette puisqu'il ne comprendra plus d'emprunts à risques
 - De générer un coût supplémentaire de l'ordre de 293 K€, mais qui est le prix de la sécurité
- ✓ L'allongement de la durée des emprunts structurés a pour conséquences :
 - De diminuer les annuités sur la période 2022-2028 (entre – 375 K€ et – 260 K€ selon les années), et donc diminuer la difficulté à équilibrer le budget sur cette période
 - D'augmenter de 4 années le remboursement de ces emprunts. Les moindres remboursements sur la période 2022-2028 se reporteraient sur la période 2029-2032 (entre + 610 K€ et + 620 K€ selon les années). Cela viendrait également limiter dans une certaine mesure les marges de manœuvres budgétaires après 2028.

La prospective financière : Les résultats de la prospective volontariste avec une renégociation et un allongement des emprunts structurés

- ✓ Avec la renégociation et l'allongement, sur la période 2023-2026, la prospective financière se dégrade moins que sans la renégociation et sans l'allongement des emprunts structurés :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette au 31/12	23 876 750	23 924 477	21 676 966	21 438 520	22 204 493	23 248 272	23 964 947	24 213 907
Epargne brute	2 917 199	3 813 081	3 925 961	2 846 050	3 074 580	2 995 498	2 970 773	2 911 090
Epargne nette	832 306	1 573 308	1 678 450	1 084 160	919 977	644 856	396 540	206 722
Délai de désendettement (encours de dette/EB)	8,2	6,3	5,5	7,5	7,2	7,8	8,1	8,3

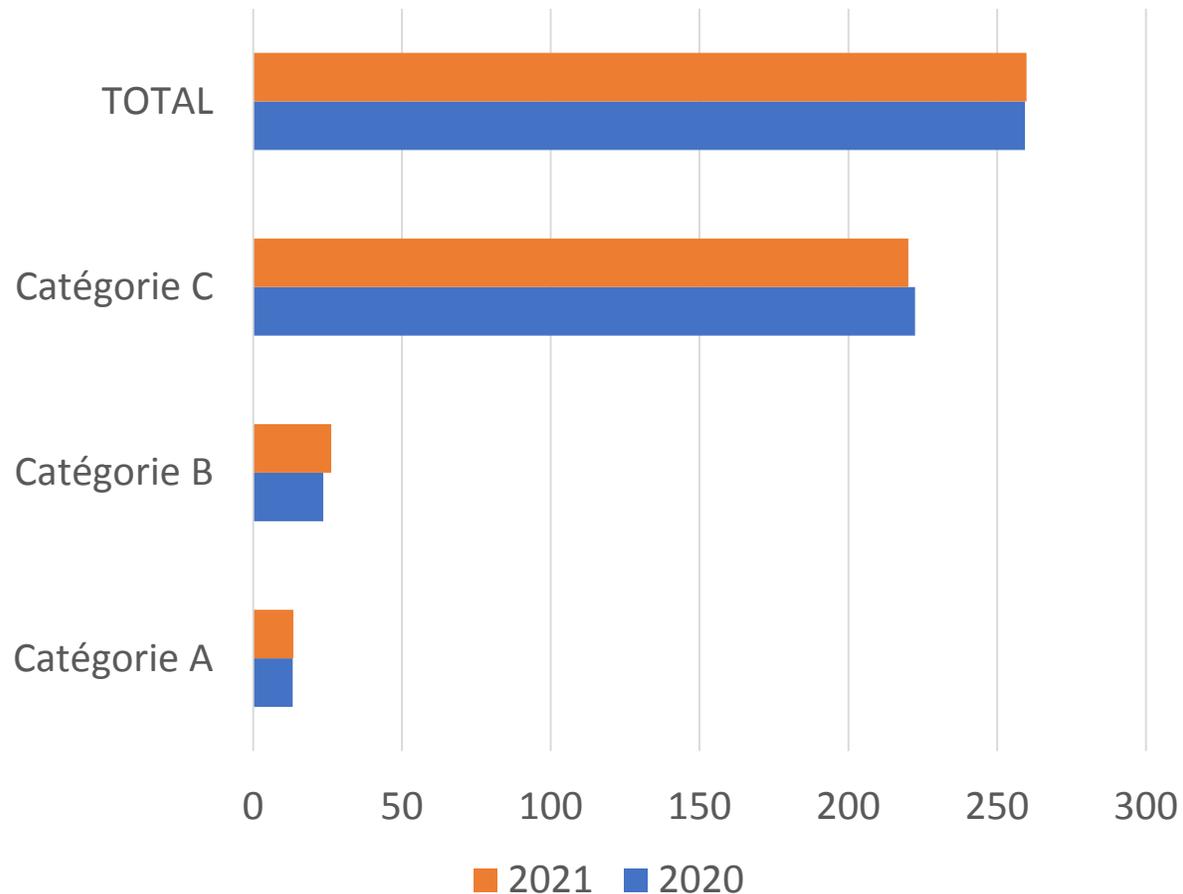
- ✓ L'allongement du délai de désendettement est moins fort, et la dégradation de l'épargne nette moins prononcée
- ✓ Mais des solutions devront toujours être trouvées afin de dégager de la capacité d'autofinancement.



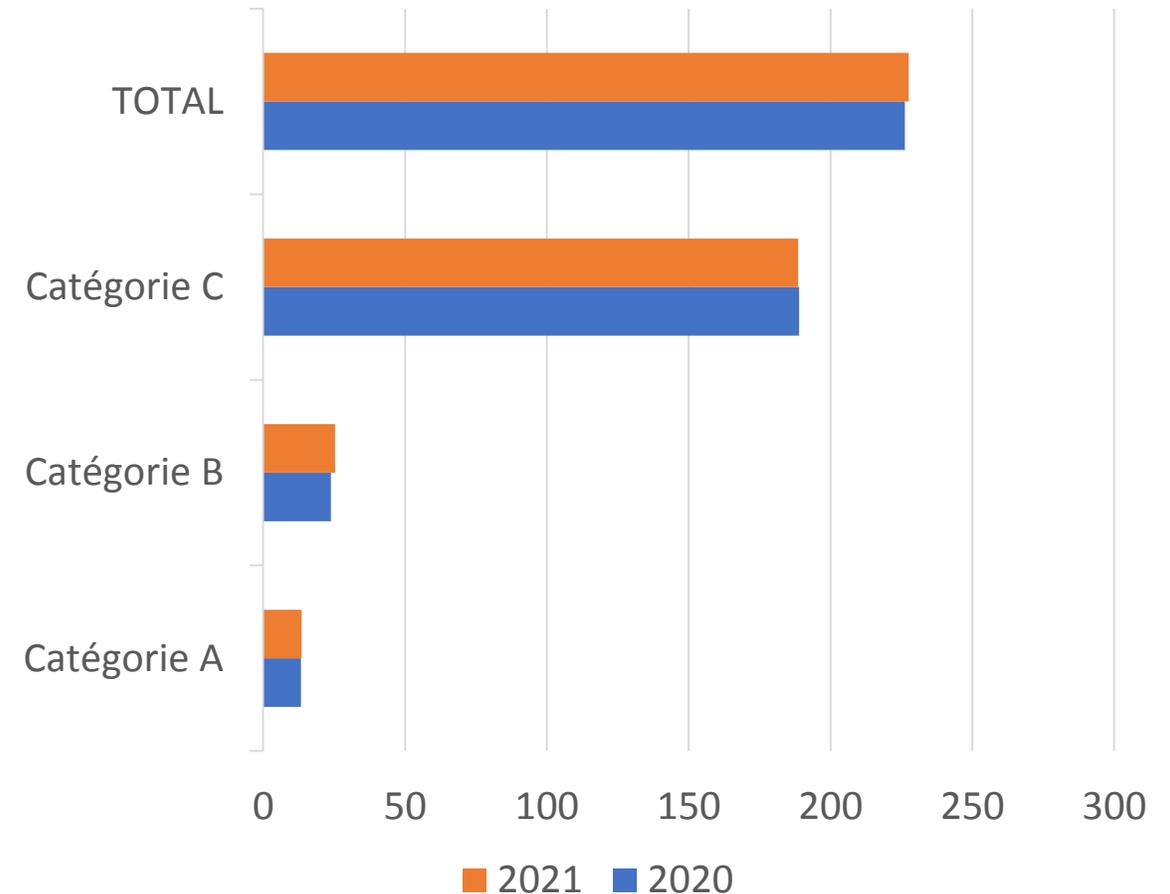
7. Les effectifs et la masse salariale

Evolution des effectifs par catégorie (moyenne annuelle)

Effectif par catégorie en moyenne annuelle



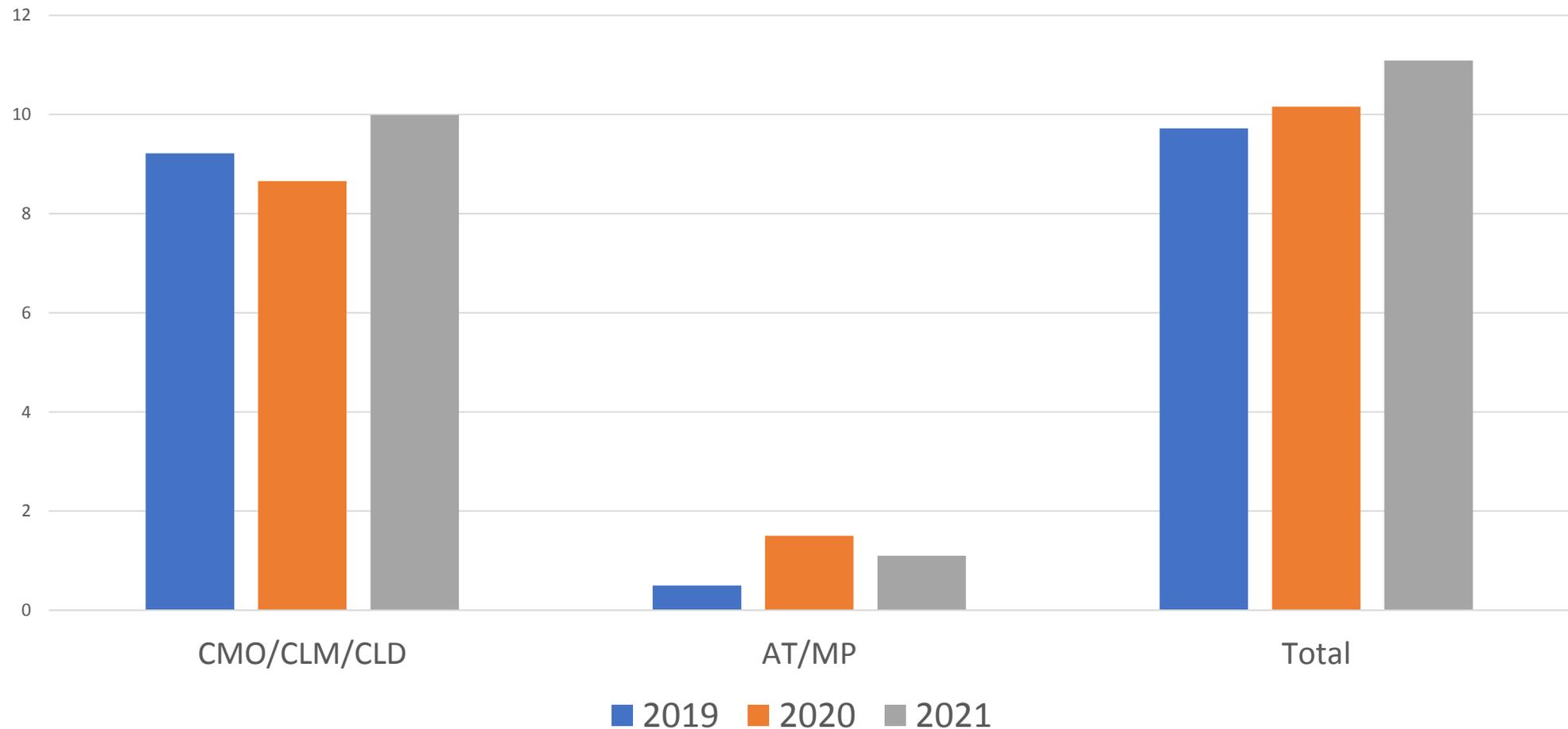
ETP par catégorie en moyenne annuelle



Etat de la parité

- ✓ Une forte féminisation liée à la mutualisation de certains services (par exemple le centre technique est fortement masculin) : 85% des titulaires et 100% des non-titulaires sont des femmes
- ✓ Reflétant les métiers et filières d'exercice de la collectivité :
 - Filières administrative, sociale (ATSEM) et culturelle fortement féminisée (de 88% dans la filière administrative à 100% dans la filière sociale)
 - Filière technique très féminine qui pourrait surprendre. Expliqué par le positionnement du personnel de restauration scolaire et d'entretien en filière technique. Les seuls catégorie B de la filière technique étant des hommes.
 - Une filière animation plus mixte (60% F/40% H)
 - Une filière police municipale (20% F /80% H)
- ✓ Un temps partiel exclusivement féminin mais en faible nombre (6%) qui peut s'expliquer par des temps non complets exclusivement féminins (52% des femmes dont à temps non complet et exclusivement en catégorie C)

Taux d'absentéisme (ville strict)



*CMO : congé maladie ordinaire / CLM : congé longue maladie / CLD : congé longue durée
AT/MP : accident travail/maladie professionnelle*

8. La mutualisation des services

La mutualisation des services

- ✓ Une mise en commun pour :
 - Une cohérence de l'action publique sur le territoire
 - Une plus grande attractivité des métiers :
 - Des postes mutualisés
 - Des mises à disposition de personnel (entretien des salles, animateurs, bibliothèque...)
 - Un gain en expertise et une sécurisation des pratiques
 - Un service aux usagers de qualité

La mutualisation des services

- ✓ Portage fait par Lamballe Terre & Mer
- ✓ La notion de donneur d'ordre est respectée entre les collectivités
- ✓ L'affectation des dépenses et des recettes est bien définie entre les 2 collectivités.
Les dépenses et recettes communes aux deux structures sont portées par Lamballe Terre & Mer puis refacturées à Lamballe-Armor via les coefficients de mutualisation (ex : achat de logiciel)
- ✓ Les indicateurs sont évalués sur l'année civile, transmis au service Finances (coefficients de mutualisation)
- ✓ Chaque collectivité prend en charge ses locaux et leur aménagement sans refacturation
- ✓ L'investissement (achat de matériel...) est pris en charge par Lamballe Terre & Mer.
Le coût refacturé à Lamballe-Armor est calculé suivant les amortissements.

La mutualisation des services

SERVICE	INDICATEURS D'ACTIVITE
Direction générale	Temps de travail
Communication	Temps de travail
Administration générale (logistique, assemblée, foncier, assurance 2017)	Temps de travail
Informatique	Nombre pondéré de postes informatiques
Finances	Prorata des dépenses consolidées
Ressources humaines	Nombre de bulletins de salaire et assimilés
Direction sport	Temps de travail
Direction des services techniques (aménagement, commande publique)	Temps de travail
Gestion du patrimoine (direction, garage, bâtiments, espaces verts, voirie)	Temps de travail

Travaux en cours : mutualisation culture

9. L'état de la dette au 31 décembre 2021

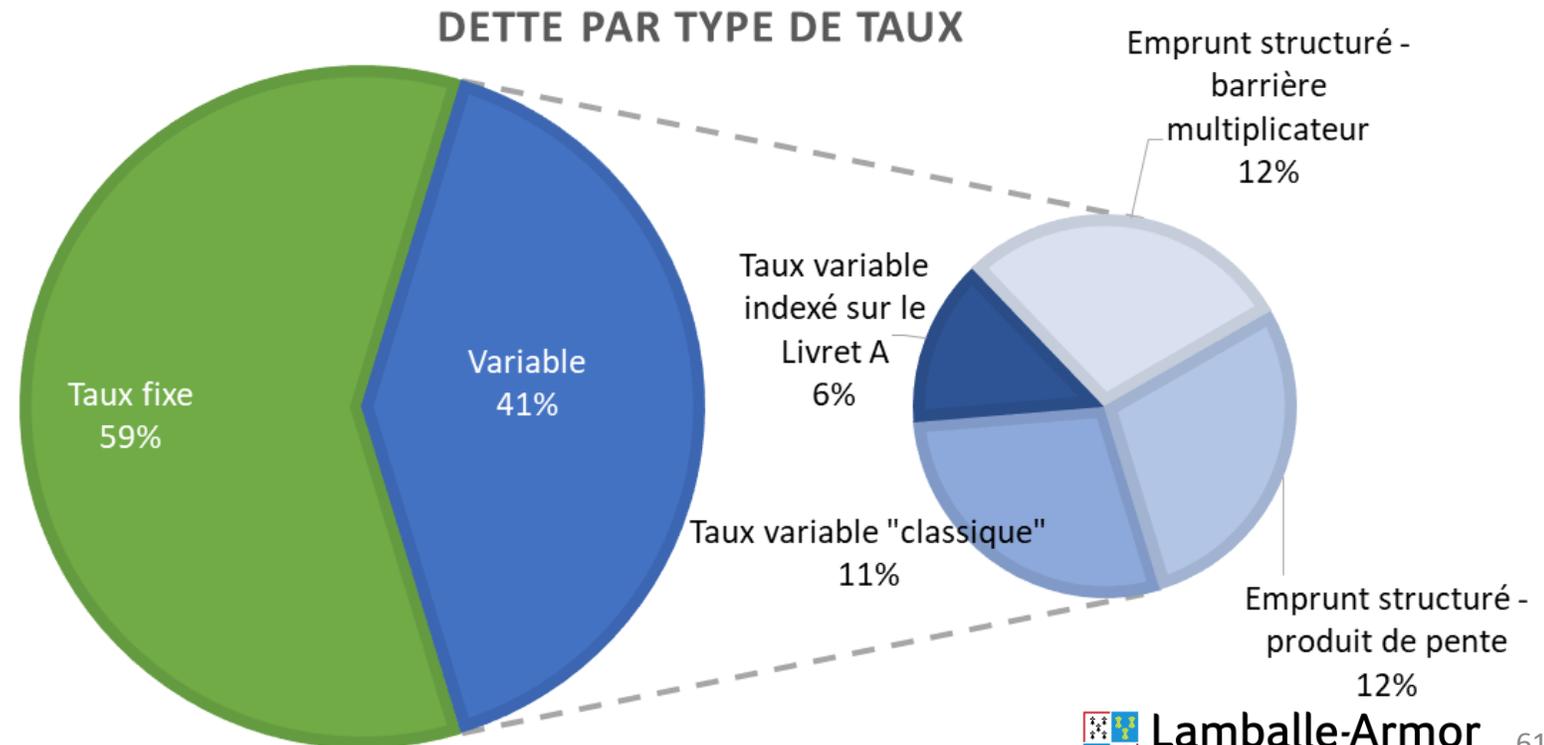
Une dette à hauteur de 23,5 M€ au 31 décembre 2021

	Nombre de prêts	En-cours (en K€)
BUDGET GENERAL	38 emprunts	21 677
ZAC DU LIFFRE	2 emprunts	1 800
Total	40 emprunts	23 477

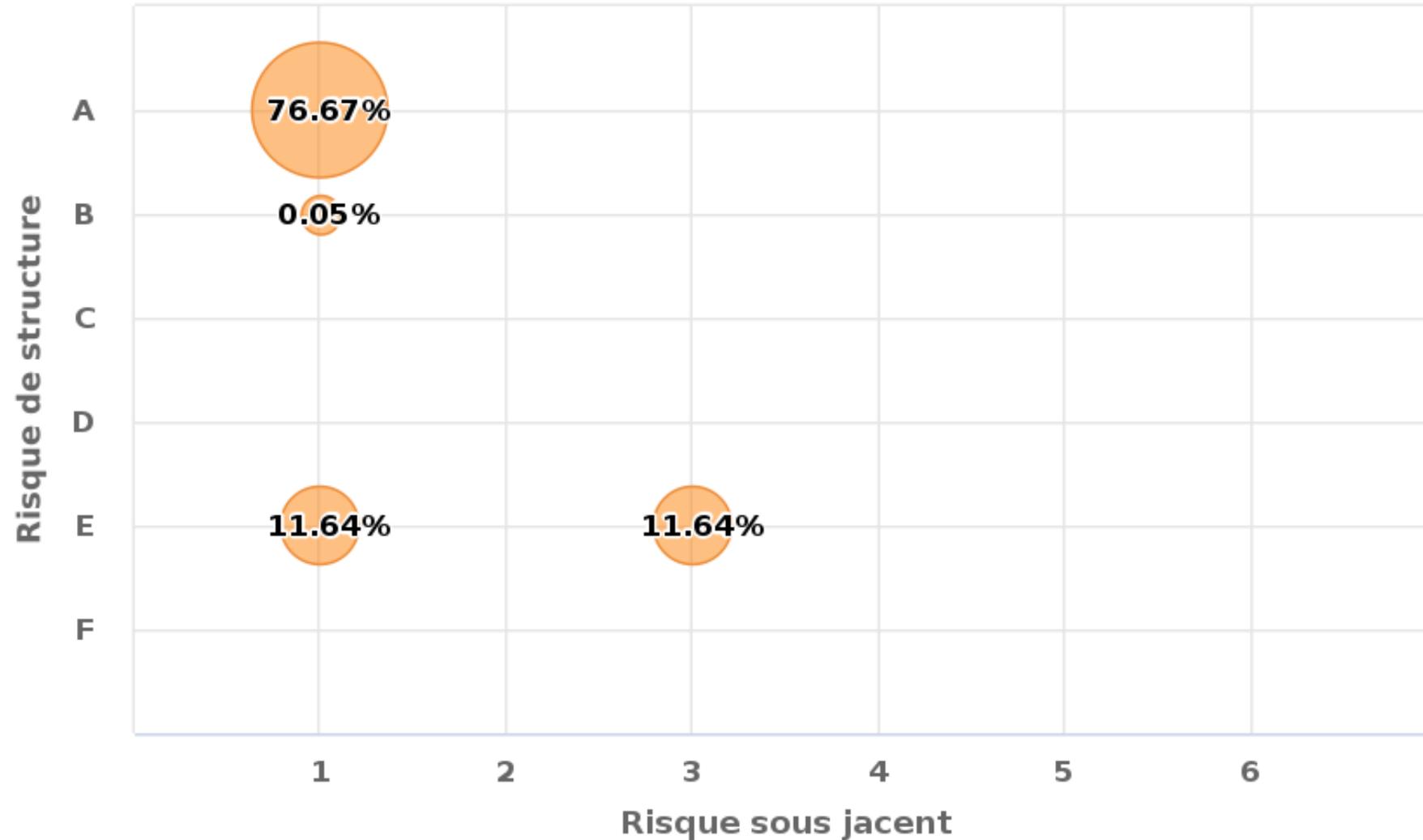
La structure de l'encours de dette (tous budgets)

Dette par type de taux

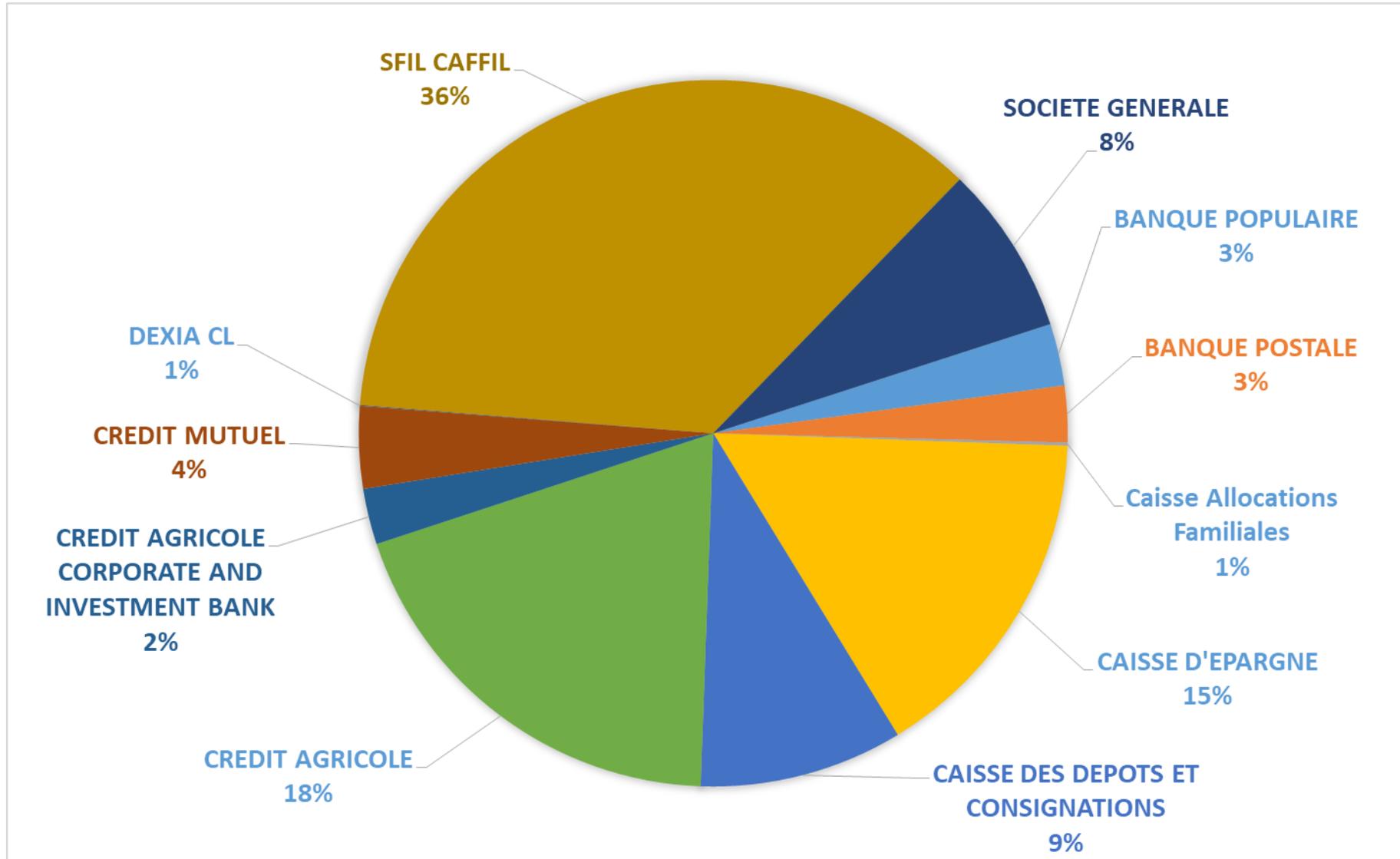
Type	Encours	Répartition	Taux moyen
Taux fixe	13 944 233 €	59,40%	2,15%
Taux variable "classique"	2 707 392 €	11,53%	0,11%
Taux variable indexé sur le Livret A	1 348 780 €	5,75%	1,74%
Emprunt structuré - barrière multiplicateur	2 744 503 €	11,69%	4,24%
Emprunt structuré - produit de pente	2 732 059 €	11,64%	3,75%
Ensemble de l'encours	23 476 966 €	100,00%	2,33%



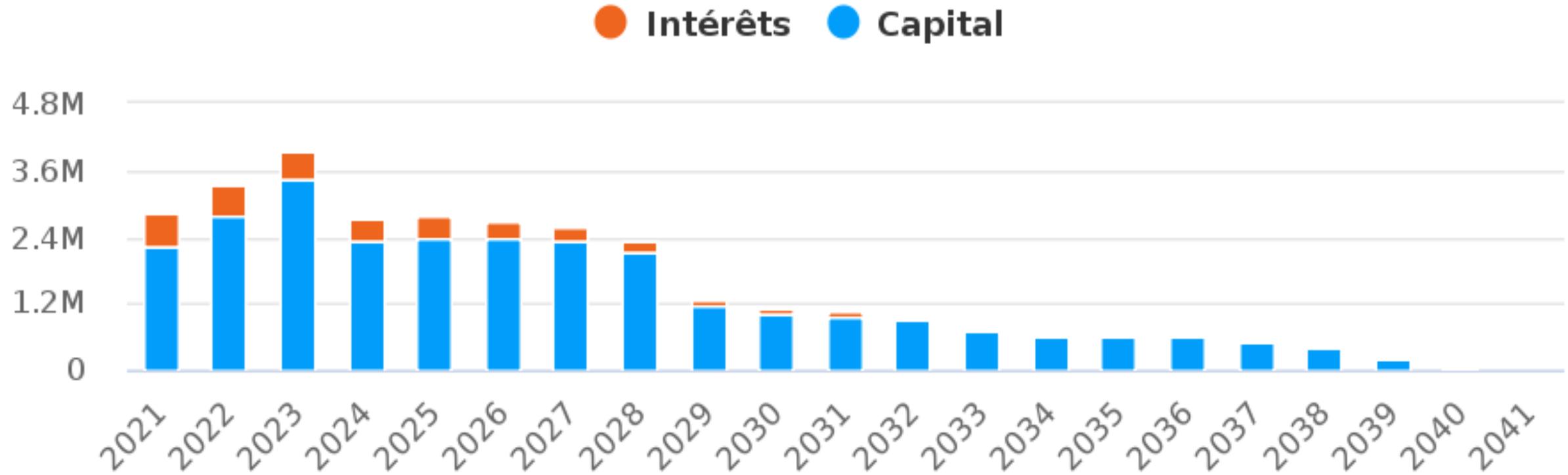
La classification Gissler



L'encours de dette par prêteurs

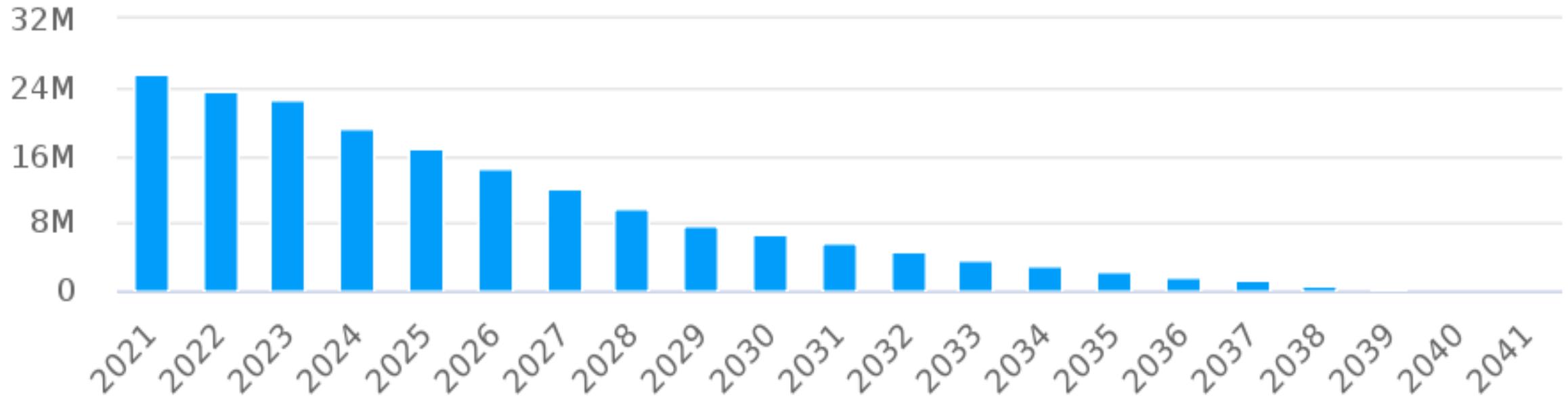


Le profil de remboursement de la dette (tous budgets)



Le profil d'extinction de la dette

● Capital restant dû



DOB 2022

Débat d'orientations budgétaires 2022

Conseil municipal du 31 janvier 2022



Lamballe-Armor
en Penthièvre